

Épargne et
investissements

Conseillers – Sommaire des produits offerts

À compter du 16 septembre 2025



beneva

Des solutions d'investissement pour chaque client

Comptes d'investissement Beneva

Caractéristiques	
Régimes offerts	Offert dans les régimes enregistrés seulement (CELI, REER, FERR, CRI et FRV)
Investissement minimum	- Investissement initial minimum de 400 \$ par compte d'investissement - Par la suite, un investissement supplémentaire minimum de 100 \$ par compte d'investissement
Rachat ou transfert minimum	- Rachetables en tout temps : – Rachat minimum de 100 \$
Nombre et catégories	- Choix de 42 comptes d'investissement qui offrent des solutions complètes pour tous les profils d'investisseurs - Une vaste gamme de comptes couvrant plusieurs catégories d'actifs et styles de gestion
Gestionnaires	Six gestionnaires de placements reconnues pour leurs performances, leur stabilité et leur réputation
Frais de gestion	Mêmes frais de gestion que les fonds communs de placement de référence

Garantie des Comptes d'investissement Beneva

	Garantie 75/100	Garantie 75/100 enrichi
Garantie au décès	Oui, 100 % des montants investis avant 75 ans, plus 75 % des montants investis à compter de 75 ans	Oui, 100 % des montants investis avant 80 ans, plus 75 % des montants investis à compter de 80 ans
Réinitialisation de la garantie au décès	Non	Oui, réinitialisation automatique à tous les ans jusqu'à 80 ans (une dernière réinitialisation est faite à 80 ans)
Date d'échéance	100 ans	100 ans
Garantie à l'échéance	Oui, 75 % des montants investis	Oui, 75 % des montants investis
Réinitialisation de la garantie à l'échéance	Non	Non
Frais de garantie additionnels	Aucuns	Entre 0,25 % et 0,60 %
Fonds permis	Tous	

Options de frais de souscription des Comptes d'investissement Beneva

Caractéristiques	Commission	Frais au client	Récupération de commission
Sans frais	Une commission de maintien élevée payable dès le premier mois et aucune commission de vente	Aucuns	Aucune
Récupération de commission – Conseiller 3 ans	Une commission de maintien payable à partir du 37 ^e mois (13 ^e mois pour la garantie enrichie) et une commission de vente intéressante	Aucuns	Pendant 36 mois, au prorata des mois écoulés*
Récupération de commission – Conseiller 5 ans	Une commission de maintien payable à partir du 37 ^e mois (13 ^e mois pour la garantie enrichie) et une commission de vente intéressante	Aucuns	Pendant 60 mois, au prorata des mois écoulés*

* Une exemption de la récupération de commission de 10 % est accordée dans les FERR et les FRV. Consultez votre contrat pour les détails du calcul de cette exemption.

Fonds de placement garanti (FPG) Beneva

Caractéristiques	
Régimes offerts	Tous les régimes canadiens sont offerts, qu'ils soient enregistrés ou non enregistrés.
Investissement minimum	• 400 \$ par cotisation • 40 \$ par cotisation pour les programmes d'achat préautorisé
Rachat ou transfert minimum	• 100 \$ par rachat ou transfert (si la valeur du fonds dans l'adhésion à la suite de la transaction est inférieure à 400 \$, le rachat vise toutes les parts du fonds, sauf pour les FERR et les FRV) • Aucuns frais de transfert pour passer d'un fonds et d'un gestionnaire à l'autre, sauf lors de transactions à court terme excessives
Nombre et catégories	Choix de 47 fonds qui couvrent toutes les catégories d'actifs et tous les styles de gestion, dont plusieurs fonds diversifiés
Gestionnaires	• De nombreux gestionnaires spécialisés de renommée disponibles en un seul endroit et choisis de façon à offrir une gamme de styles de gestion variés et complémentaires • Un grand nombre avec une approche institutionnelle «caisse de retraite» • Tous les gestionnaires sont indépendants et font l'objet d'un programme de surveillance de la performance et du respect des politiques de placement
Frais de gestion	Parmi les meilleurs dans l'univers des fonds distincts

Garantie des FPG Beneva

Caractéristiques	Garanties		
	Régulière	Enrichie	Optimale
Date d'échéance	100 ans	La date d'échéance dépend de l'âge lors de la première cotisation en fonds :	
		Âge lors de la première cotisation	Échéance
		Jusqu'à 55 ans	À l'âge de 70 ans
		À compter de 55 ans et 1 jour	15 ans suivant la première cotisation
Garantie de capital à l'échéance (% des cotisations)	75 %	75 %	Le pourcentage garanti dépend du moment des cotisations :
			Date de la cotisation
			Pourcentage garanti
			15 ans ou plus avant l'échéance
			100 %
			Lors du renouvellement
			100 %
			Tout autre moment
			75 %
Réinitialisation de la valeur garantie à l'échéance	Aucune	• Sur demande • 2 fois par année civile (maximum 85 ans) • La date d'échéance est recalculée comme s'il s'agissait d'un nouvel achat	
Garantie de capital au décès (% des cotisations)	75 %	100 %	100 %
Réinitialisation de la valeur garantie au décès	Aucune	• Automatique • Aux 3 ans, jusqu'à 80 ans • Une dernière réinitialisation est faite à 80 ans	
Frais de garantie additionnels	Aucuns	Entre 0 % et 1 %	Entre 0 % et 1,75 %
Fonds permis	Tous	Tous	Les fonds spécialisés ne sont pas admissibles à cette garantie.

Options de frais de souscription des FPG Beneva

Caractéristiques	Commission (FPG Beneva Marché monétaire Fiera Capital non commissionné)	Frais au client	Récupération de commission
Sans frais	Une commission de maintien élevée payable dès le premier mois et aucune commission de vente	Aucuns	Aucune
Récupération de commission – Conseiller 2 ans	Une commission de maintien élevée payable à partir du 25 ^e mois et une commission de vente intéressante	Aucuns	Pendant 24 mois, au prorata des mois écoulés*

* Une exemption de la récupération de commission de 10 % est accordée dans les FERR et les FRV. Consultez votre contrat pour les détails du calcul de cette exemption.

Comptes à intérêt garanti (CIG)

Caractéristiques	CIG Traditionnel	Compte à haut rendement	CIG Échelonné	CIG Indice-Action
Description	Un CIG qui garantit le capital à 100 % ainsi qu'un rendement connu d'avance	Un compte d'épargne avec un taux compétitif	Un regroupement de 3, 5, 7 ou 10 CIG (la durée détermine le nombre de CIG) portant le même taux d'intérêt et permettant de réinvestir une partie des sommes chaque année	Procure un potentiel de rendement plus élevé que le CIG traditionnel, tout en offrant une garantie de capital à l'échéance et au décès . Son rendement est lié en partie à un indice. Deux types d'indices sont offerts : - Indices de marché : le rendement est basé sur un indice boursier reconnu - Indices à gestion active : le rendement reflète la performance d'un fonds commun de placement.
Régimes offerts	Tous les régimes canadiens sont offerts, qu'ils soient enregistrés ou non enregistrés.			
Investissement minimum	400 \$	400 \$	5 000 \$	400 \$
Options *Intérêts simples offerts pour les régimes d'épargne non enregistrés (RENE) et les CELI seulement	- Rachetable ou non rachetable - Durée 1 an à 10 ans - Intérêts simples* ou composés	- Rachetable - Intérêts composés	- Rachetable ou non rachetable - Durée 3, 5, 7 et 10 ans - Intérêts simples* ou composés	- Rachetable - Durée 5, 7 et 10 ans - Intérêts variables
Garantie de taux	- Taux garanti à la date de signature de la demande de garantie - Pour un transfert en provenance d'une autre institution : - Enregistré : 45 jours accordés automatiquement lors de la réception de la demande de transfert direct - Non enregistré (RENE) : 45 jours sur présentation d'une preuve - Sommes internes : 21 jours avant l'échéance d'un CIG - La garantie de taux ne s'applique pas au CIG Indice-Action - Consultez le formulaire pour tous les détails (FRA1014)			

Les produits de placement offerts par Beneva peuvent protéger les actifs en cas de faillite. En effet, les contrats émis par les compagnies d'assurance permettent habituellement, lorsqu'on désigne comme bénéficiaire une personne tels le conjoint ou l'enfant, de protéger les actifs en cas de faillite.

Protection des dépôts

Les sommes placées dans les produits d'épargne et d'investissements de Beneva bénéficient de la protection d'Assuris. Consultez le dépliant Assuris pour tous les détails.

Pour en savoir plus,
consultez beneva.ca

beneva